

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAC 713 Subvention (4.000 euros) à l'association Ngamb'art (10e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ngamb'art pour la réalisation de son festival Tobina ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 22 mai 2017 ;

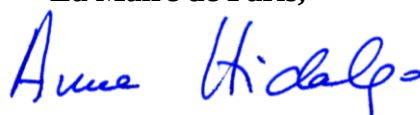
Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros, dont 2.000 euros sur proposition de la Mairie du 10e arrondissement et 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à l'association Ngamb'art 9, rue Louis Blanc 75010 Paris, pour la réalisation du festival Tobina en 2017; 2017-01858 ,2017-02855 SIMPA : 6881.

Article 2 : La dépense totale de 4.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions au titre de la culture, du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO